



Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

République française
Polynésie française

**Haut-Commissariat
de la République**

Arrivée le : **28 JUIL. 2014**

Numéro :

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil d'administration

L'an deux mille quatorze et le vingt-huit juillet à neuf heures vingt-trois minutes, les membres du conseil d'administration du centre de gestion et de formation se sont réunis à Mamao avenue Georges Clémenceau, 3^{ème} étage de l'immeuble Ia orana à Papeete, sur convocation de Monsieur Teriitepaiatua MAIHI, qui leur a été adressée le mardi vingt-deux juillet deux mille quatorze.

Délibération N° 16 - 2014

OBJET : ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CGF

<i>présents</i>	<i>excusés :</i>	<i>absents :</i>
11	0	0

Etaient présents :

- M. Edouard Fritch
- M. Ronald Tumahai
- M. René Temeharo
- M. Philip Schyle
- M. Teva Desperiers
- Mme Lana Tetuanui
- M. Raymond Tekurio
- M. Joseph Kaiha
- M. Joachim Tevaatua
- M. Ernest Teagai
- M. Teriitepaiatua Maihi

Secrétariat de séance:

M. Edouard FRITCH est désigné secrétaire de séance.

Auxiliaires de séance:

- Mlle Miriama TEMARII, secrétaire de direction
- M. Bertrand Raveneau, directeur général des services adjoint

Vu le code général des collectivités territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu l'ordonnance n°2005-10 du 5 janvier 2005 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;

Vu le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs, notamment son article 183 ;

Vu les membres du conseil d'administration du centre de gestion et de formation légalement convoqués,

Vu l'appel nominal, 11 membres présents en séance et la constatation du quorum,

Vu la candidature de M. René TEMEHARO à la présidence du centre de gestion et de formation,

Vu le déroulement et les opérations de vote à bulletins secrets,

Conformément à l'article 183 du décret n°2011-1040, Monsieur Ronald Tumahai, doyen d'âge de l'assemblée délibérante est Président de séance. Il rappelle aux membres du conseil d'administration que, l'élection de son Président a lieu à bulletins secrets, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour ; en cas d'égalité des voix au deuxième tour, il est procédé à un troisième tour, à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé des candidats.

Monsieur Ronald Tumahai propose à un membre d'assurer le secrétariat de la première séance du conseil d'administration du centre. Il demande aux candidats à la présidence du centre de gestion et de formation de se déclarer.

Les bulletins et enveloppes sont distribués, les membres passent au vote, le secrétaire procède au dépouillement des bulletins de vote.

Les résultats du scrutin sont les suivants :

1er tour de scrutin : majorité absolue

Nombre de votants : 11

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Nombre de voix pour M. René TEMEHARO :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : M. René TEMEHARO est élu président du conseil d'administration du centre de gestion et de formation à la majorité absolue des membres du conseil d'administration.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article R421-6 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Le président de séance du conseil d'administration du centre de gestion et de formation est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée ou affichée partout où besoin sera.

ADOpte à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Papeete, le 28 juillet 2014

Le Président de séance
Monsieur Ronald Tumahai



Le président du centre de gestion et de formation certifie sous sa responsabilité, conformément à l'article L2131-1 du CGCT, le caractère exécutoire de la délibération :

- Transmise au représentant de l'Etat le : ... 28 juillet 2014
- Publiée ou affichée le : ... 28 juillet 2014
- Retirée le : ... 21 octobre 2014